



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E164284

VALABLE JUSQU'AU 02/02/2027

ÉDITÉ LE 19/01/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 08/09/2016

Forme juridique : SARL

DEPUIS LE 08/08/2023

Capital : 10 000

Raison sociale : EECKHOUT COUVERTURE

123 RUE ABBE DE L'EPEE
80000 AMIENS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC AMIENS 2016 B 00693

Téléphone : 03 22 80 71 15

Fax :

Portable : 06 74 92 74 99

Siret : 822 418 539 00018

Site Internet : www.eeckhout-couverture.fr

Code NACE : 4391B

E-mail : eeckhout.couverture@gmail.com

Numéro caisse de congés payés : 9349036 0

Responsabilité légale :
EECKHOUT JULIEN GÉRANT

Assurance Responsabilité Travaux :

MAAF 180086437 P 001

Assurance Responsabilité Civile :

MAAF 180086437 P 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2025

Effectif moyen : 8 Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	12/12/2023
3181	Couverture en plaques nervurées ou ondulées Mention RGE	12/12/2023
3211	Étanchéité en matériaux bitumineux en feuilles (Technicité courante) Mention RGE	12/12/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.

1/1